

Présentation du Fonds d'entraide de l'administration cantonale

Le Fonds d'entraide de l'administration cantonale a été créé en 1944, avec un statut d'association au sens des articles 60ss du Code civil.

Il est constitué des membres des groupes B et D de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève soumis au versement d'une cotisation (actuellement de Fr. 6.- par année), ainsi que des retraités desdits groupes réunis au sein du groupe E (dispensés du paiement de la cotisation).

Ses statuts prévoient qu'il vise à fournir une aide financière ponctuelle à ceux de ses membres se trouvant dans une situation momentanément difficile, qui place l'un d'entre eux ou des personnes à sa charge dans une situation de détresse.

Sa fortune actuelle se monte à plus de deux millions et demi de francs, dont près des deux tiers sont constitués de prêts, sur lesquels est prélevé un intérêt de 3 %.

Cette aide est destinée au paiement de factures échues et/ou à un assainissement de l'endettement. Elle peut exceptionnellement être transformée en don.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande éventuelle, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.fondentraide-ge.org/

Jean-Pierre Lewerer,
président du Fonds d'entraide